

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**JEUDI 20 JUILLET 2023 à 18h30 - Salle du Conseil Municipal**

28<sup>ème</sup> séance du Conseil Municipal depuis le début du mandat

Monsieur le Maire, Anthony PALERMO, ouvre la séance à 18h30.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal :

**Étaient présents :**

M. PALERMO Anthony - M. BEAUSOLEIL Marc - M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M<sup>me</sup> GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M<sup>me</sup> PERRONIN Maryse - M<sup>me</sup> HILLERE Maryvonne - M. JEROME Christian - M<sup>me</sup> SIMONET Catherine - M<sup>me</sup> CHEVILLARD Marlène - M<sup>me</sup> LOURDIN Marie-Christine - M<sup>me</sup> ROBIN Nathalie - M. LASSAUZET Bruno - M<sup>me</sup> JEAN Pascale - M. PERESSE Sébastien - M. BOILOT Cédric - M<sup>me</sup> ROCHE Valérie - M<sup>me</sup> MERCIER Monique - M<sup>me</sup> POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

**Étaient absents – excusés :**

M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M<sup>me</sup> DUBOISSET Jacqueline)  
M<sup>me</sup> SAINTIGNY Julie (procuration donnée à M<sup>me</sup> SIMONET Catherine)  
M. JOUHET Christian (procuration donnée à M. AUZEL Jonathan)  
M. JAY Clément (procuration donnée à M<sup>me</sup> MERCIER Monique)

**Était absent :**

M. RAVET Serge

**M. PERESSE Sébastien a été élu secrétaire de séance.**

Monsieur le Maire interroge les membres du Conseil Municipal au sujet d'éventuelles demandes de précisions ou modifications sur les projets transmis des compte-rendus des séances des Conseils Municipaux des 14 avril 2023 et 9 juin 2023.

Monsieur le Maire, en l'absence de remarques, soumet ces deux compte-rendus à l'approbation.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les compte-rendus des séances du 14 avril 2023 et du 9 juin 2023.**

## DCM 2023-05-57 : ÉLECTION D'UN ADJOINT SUITE À LA DÉMISSION DE M. BOILOT DE SES FONCTIONS D'ADJOINT

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de M. Cédric BOILOT du poste de 1<sup>er</sup> adjoint, qui a été acceptée par Monsieur le sous-préfet en date du 19 juin 2023, le Conseil Municipal va élire le nouvel adjoint.

Monsieur le Maire ajoute qu'il a eu plaisir à mener avec lui la liste à la victoire en 2020 et qu'il a également eu plaisir de partager avec lui la gestion quotidienne de la collectivité durant les trois premières années de mandat.

Monsieur le Maire précise que conformément à l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil commencera par élire un nouvel adjoint et ensuite il faudra déterminer son positionnement dans l'ordre du tableau.

Monsieur le Maire demande s'il y a des questions ou des remarques avant de passer aux candidatures.

**Jonathan AUZEL** : J'aimerais savoir, si M. BOILOT souhaite y répondre, pour quelle raison avez-vous démissionné ?

**Cédric BOILOT** : Il n'y a pas de soucis. Je vais vous lire la lettre que j'ai adressé à Monsieur le Préfet en date du 1<sup>er</sup> juin :

“ Objet : Démission d'adjoint au Maire de la commune de Saint-Eloy-les-Mines

Monsieur le préfet du Puy-de-Dôme,

Par la présente, je vous fait part de ma décision de démissionner du poste de 1er Adjoint que j'occupe depuis les dernières élections municipales à la Mairie de Saint-Eloy-les-Mines, en charge des travaux, des finances et des ressources humaines pour la raison suivante : Usurpation de code DGFIP.

En effet, j'ai constaté le 16 avril 2023 que mon code de signature, nécessaire pour signer les factures auprès du centre des finances publiques, était utilisé sans jamais en avoir été informé. J'ai par ailleurs récemment pris connaissance de factures, signées avec mes codes, dont je n'avais jamais eu connaissance et dont la pertinence m'interroge.

Malgré un échange téléphonique avec monsieur le Maire, une réunion en mairie en présence du Maire et des adjoints, je n'ai pas obtenu d'éléments de réponses satisfaisants et vous présente ma démission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute considération.

Cédric BOILOT”

Cet acte a été pris par Monsieur le sous-préfet en date du 19 juin 2023.

**Monique MERCIER :** Nous souhaitons savoir si vous déposez plainte.

**Cédric BOILOT :** Pourquoi je déposerais plainte ? Aujourd'hui j'ai pris mes responsabilités. Je tiens à remercier Monsieur le Maire qui m'a remercié pour les trois années passées. Moi, je tiens à remercier déjà ma famille qui a subi pas mal d'absences, notamment les soirs, remercier les administrés qui m'ont fait confiance, les agents avec qui j'ai travaillé, l'ensemble des entreprises avec qui 'ai été en contact. Aujourd'hui j'ai des interrogations, comme je l'ai écrit au sous-préfet qui est au courant des choses. Nous avons eu une réunion avec Monsieur le Maire et les adjoints. Je n'ai pas eu les réponses attendues à mes questions et j'ai toujours des interrogations. Pour l'instant, je pense avoir fait le nécessaire en présentant ma démission. Il y a des instances au-dessus de moi qui ont d'autres compétences. S'ils veulent gratter ou s'ils veulent aller chercher, ils iront chercher.

**Monique MERCIER :** S'ils veulent ...

**Cédric BOILOT :** J'ai toujours travaillé pour l'intérêt général de la commune. J'ai des interrogations. Ces interrogations n'ayant pas eu de réponse, j'ai présenté ma démission à Monsieur le Préfet qui l'a acceptée par le sous-préfet en date du 19 juin.

**Monsieur le Maire :** Je ne reviendrais pas sur les différentes qualifications sur lesquelles nous pouvons quand même avoir des interrogations. Le mot "usurpation" a une portée assez forte. Il faut savoir ce qu'est le code DGFIP. Nous ne signons pas une facture avec le code DGFIP, nous signons simplement un mandat de paiement suite à une dépense déjà engagée. A partir du moment où une dépense est engagée, la collectivité s'engage au règlement de cette dépense. Ce sont donc les agents de la collectivité qui signent avec un bordereau électronique le mandatement des bordereaux de paiement auprès de la DGFIP.

**Monique MERCIER :** Le code n'est pas personnel ?

**Monsieur le Maire :** Si il est personnel. Il était communiqué à chacun.

**Cédric BOILOT :** Ce qui s'est passé c'est qu'au lendemain de l'élection il fallait une adresse mail pour obtenir les codes DGFIP pour valider les mandats. Les mandats sont inscrits en comptabilité par la comptable, validée par les services et le dernier acte de validation est fait par un élu. J'ai validé les factures pendant une quinzaine de jours, voire trois semaines après l'élection, en attendant que Monsieur le Maire ait ses codes. Une fois ce délai passé, il avait ses codes et je n'ai pas validé de factures. J'ai été alerté suite à la réception de mails de la DGFIP que j'ai reçu à plusieurs reprises à partir du 16 avril. Après interrogation auprès des services, je me suis aperçu que mes codes étaient utilisés puisque Monsieur le Maire n'avait plus de code. Derrière, j'ai découvert les factures qui ont été signées en mon nom dont je n'ai jamais eu connaissance. Je trouve qu'il est inadmissible de faire signer à mon nom des factures dont je ne suis pas au courant et dont je n'ai pas connaissance du travail effectué.

**Monsieur le Maire :** Nous ne signons pas des factures, nous signons des mandats sur lesquels des dépenses sont engagées. Du point de vue de la responsabilité de l'élu, la seule chose que compte c'est l'engagement de dépenses qui est validé par une signature. Je prends acte du souhait de Monsieur BOILOT et le remercie à nouveau pour le travail réalisé.

**Monique MERCIER :** Je voulais savoir si vous démissionniez des commissions ?

**Cédric BOILOT :** Non, pour l'instant j'ai uniquement démissionné de mon poste d'adjoint.

**Monique MERCIER :** Je ne vous ai pas vu en commission.

**Cédric BOILOT :** J'attendais que la situation se clarifie.

**Jonathan AUZEL :** Nous tenons aussi à te remercier pour le travail apporté en tant que 1er adjoint.

**Monique MERCIER :** Aux travaux, j'ai vu le travail que tu faisais et je tiens à t'en féliciter.

**Jonathan AUZEL :** Est-ce que la lettre que vient de lire M. BOILOT sera ajouté au compte-rendu ?

**Monsieur le Maire :** Oui. Je découvre par ailleurs cette lettre puisqu'elle est transmise au sous-préfet et le sous-préfet nous notifie seulement de la démission. Pour être tout à fait transparents avec vous, les éléments dont il est fait état dans cette lettre fait partie d'une discussion que nous avons eu en amont de la présentation de cette démission. Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

En l'absence de question, Monsieur le Maire propose de passer à l'élection de l'adjoint en remplacement de M. BOILOT. En tant que Maire et tête de liste de "Unis, reprenons le contrôle", il propose que Marc BEAUSOLEIL soit présenté au rôle d'adjoint. Il ajoute que Marc BEAUSOLEIL a été le conseiller délégué de M. BOILOT et ont travaillé ensemble sur de nombreux dossiers, il s'agit donc d'une forme de continuité dans le dossier.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres candidatures.

**Jonathan AUZEL :** Je suis candidat au poste d'adjoint. Pourquoi ce choix ? Tout d'abord, car depuis le début de votre mandat, mon groupe trouve que nous ne sommes jamais dans une opposition systématique aux propositions de la majorité, bien au contraire. Nous essayons d'être force de proposition dans l'ensemble des commissions et au sein du conseil municipal. De plus, nous avons des divergences sur la forme mais aussi sur le fond. Pour nous il manque à la politique des projets d'investissements. Il faut parfois aller au-delà des clivages pour trouver un équilibre. C'est pourquoi je vous propose ma candidature.

**Monsieur le Maire :** J'ai juste une question. Si vous êtes élu, nous dissolvons tous les groupes et nous siégeons tous ensemble ?

**Jonathan AUZEL** : Nous avons travaillé pas mal de fois ensemble. Il y aura des divergences, et encore plus avec les éléments que M. BOILOT nous à apporter et sur les poursuites des instances au-dessus.

**Monsieur le Maire** : Il faut être prudent. Il n'y a aucune difficulté sur ce sujet là. Je suis tout à fait tranquille et l'ensemble des élus qui m'accompagnent sont tout à fait tranquilles sur ce sujet là. Il n'y a aucun problème. Comme le dit M. BOILOT, les instances supérieures, on parle notamment de la Cour Régional des Comptes, peuvent s'auto-saisir. Elle le fait même régulièrement, même lorsqu'il n'y a pas de doute. Il s'agit aussi de cycle régulier de contrôle. Il n'y a aucun problème là-dessus. Je rappelle aussi que l'utilisation des codes DGFIP par les agents avait cours y compris avant que nous soyons élus.

**Cédric BOILOT** : Ce n'est pas une excuse.

**Jonathan AUZEL** : Il n'y a pas eu de démission pour cela avant.

**Jacqueline DUBOISSET** : Moi aussi j'ai donné mes codes DGFIP aux agents. Ce n'est pas nous qui allons appuyer et mandater toutes les factures.

**Cédric BOILOT** : Et pourquoi pas ?

**Jacqueline DUBOISSET** : Parce que nous n'avons pas le temps.

**Monsieur le Maire** : C'est une question de choix et de demande. Cela n'a jamais été interdit.

**Cédric BOILOT** : Il est encore en mesure des gens qui ont des codes pour demander s'ils souhaitent le faire ou pas. Tous les matins je passais en mairie, ça ne me dérangeait pas de valider les mandats.

**Jacqueline DUBOISSET** : Ce n'est pas le travail des adjoints.

**Cédric BOILOT** : Quand je valide quelque chose, je veux l'avoir vu avant.

**Monsieur le Maire** : Tu l'as dit toi-même, pendant 3 semaines tu l'as fait, tu avais ce code. Si tu voulais continuer à le faire, tu n'avais aucune interdiction de le faire.

**Cédric BOILOT** : Tu avais tes codes après ces trois premières semaines où je l'ai fait.

**Monsieur le Maire** : Le choix que j'ai fait est de faire confiance aux agents. Ce qui engage ma responsabilité en tant qu'élu c'est l'engagement de dépense et la signature d'un devis et la réalisation et le paiement.

**Cédric BOILOT** : Est-ce que tout ce qui a été validé a été réalisé ?

**Monsieur le Maire** : Oui.

**Jacqueline DUBOISSET** : Il s'agit d'une accusation.

**Cédric BOILOT** : Ce ne sont pas des accusations. Si vous voulez que nous allions là-dessus, je voudrais savoir quand est-ce que va être mis en place l'application ?

**Monsieur le Maire** : C'est simple, nous pouvons demander à Audrey puisque Audrey travaille sur ce dossier là. L'application mobile est terminée depuis la fin d'année 2022. Ce qui est en cours de réalisation, c'est le travail qui nous incombe nous, c'est ce que nous appelons le remplissage, le fait de remplir l'application mobile. La dernière réunion de validation et de relecture est prévu jeudi prochain et la sortie officielle et le téléchargement pour l'intégralité de la population sera au mois de septembre

**Cédric BOILOT** : La facture a été validée le 4 juillet 2022.

**Monsieur le Maire** : Et le produit était livré.

**Cédric BOILOT** : C'est facile de dire que le reste est à faire par les services. Le 4 juillet 2022, nous réglons une facture, nous devons avoir une application en ligne qui fonctionne.

Il est 18h47, le Maire propose une interruption de séance de 10 minutes.

Conformément à l'article L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer pour élire le nouvel adjoint au Maire.

Pour procéder au vote, Monsieur le Maire nomme deux secrétaires (le membre le plus jeune et le membre le plus âgé) : M<sup>me</sup> Gwladys GIDEL et M. Bernard GRAND.

**Le Conseil Municipal procède aux opérations électorales dont les résultats suivent :**

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26**
- **Bulletins blancs : 4**
- **Bulletins nuls : 0**
- **Bulletins "Marc BEAUSOLEIL" : 16**
- **Bulletins "Jonathan AUZEL" : 6**

**Monsieur Marc BEAUSOLEIL est élu Adjoint au Maire.**

**Le Conseil Municipal décide avec 9 abstentions et 17 voix pour de nommer M. Marc BEAUSOLEIL au rang de 1<sup>er</sup> Adjoint.**

## DCM 2023-05-58 : ÉLECTIONS SÉNATORIALES 2023 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS TITULAIRES ET DÉLÉGUÉS SUPPLÉANTS

Monsieur le Maire explique que suite à une erreur d'interprétation concernant les modalités de structuration des listes dans le cadre de la désignation des délégués titulaires et suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2024, les opérations électorales de désignation effectuées lors du Conseil Municipal du 9 juin dernier ont été annulées.

Monsieur le Maire ajoute que les titulaires et suppléants doivent figurer sur la même liste qui doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. La liste adoptée à l'unanimité le 9 juin 2023 ne respectait pas cette dernière obligation, le dernier titulaire et le premier suppléant étant du même sexe.

Monsieur le Maire constate qu'une seule liste a été déposée, comportant 15 candidats titulaires et 5 candidats suppléants.

Bureau électoral : Conformément à l'article R.133 du Code électoral, la Présidence est assurée par Monsieur le Maire et est constituée des deux membres les plus âgés et des deux membres les plus jeunes.

Le Bureau est donc composé ainsi :

- M. GRAND Bernard
- M. KRAMARZ Patrice
- M. AUZEL Jonathan
- M<sup>me</sup> GIDEL Gwladys

Monsieur Sébastien PERESSE a été désigné secrétaire de séance et participe aux délibérations du Bureau électoral.

### **Dépôt des listes :**

Une seule liste a été déposée, dénommée ci-après "liste A" et annexée à la délibération.

Sur les bulletins figurent les 15 candidats titulaires et les 5 candidats suppléants de la liste, qui est donc complète.

### **Le Conseil municipal,**

#### **1. Procède aux opérations électorales dont les résultats suivent :**

- **Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26**
- **Bulletins blancs : 0**
- **Bulletins nuls : 0**
- **Suffrages exprimés : 26**

**La liste A a obtenu 26 voix.**

- 2. Attribue les sièges selon le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne :**  
**La liste A obtient 15 sièges de délégués titulaires.**  
**La liste A obtient 5 sièges de délégués suppléants.**

## **DCM 2023-05-59 : ACQUISITION DE LA PLEINE PROPRIÉTÉ DU FOYER LOGEMENT**

Monsieur le Maire présente la délibération puis demande s'il y a des questions ou des remarques.

**Jonathan AUZEL :** A partir de quelle date avez-vous arrêté de payer le loyer ?

**Monsieur le Maire :** De mémoire, depuis mars 2022. La proposition de l'Ophis dans le cadre de cette dette est de la lisser sur 5 ans.

**Cédric BOILOT :** Par rapport au Foyer logement, à plusieurs reprises tu as évoqué les problèmes de financement et les montants n'ont jamais été les mêmes. J'aurais voulu connaître les montants exacts du déficit depuis les 5 dernières années. Aux réunions publiques, tu as annoncé des chiffres. Et pour l'instant je n'ai vu aucun écrit sur ces chiffres. J'aimerais bien voir un tableau avec ces données.

**Monsieur le Maire :** Les tableaux sont votés en CCAS. Ce que je vous propose, c'est que nous vous transmettons ces tableaux.

**Cédric BOILOT :** Il y a une ligne de trésorerie qui a été ouverte en banque. Est ce qu'elle est remboursée ?

**Monsieur le Maire :** Il y a deux lignes de trésorerie ouvertes. La première ligne de trésorerie est remboursée. La deuxième reste à rembourser. Dans la question du rachat du bâtiment, il y a un prêt qui est lié. Le principal partenaire bancaire avec lequel nous sommes en discussion, est le partenaire avec lequel nous avons la ligne de trésorerie pour avoir un produit financier cohérent entre la ligne de trésorerie et l'achat du bâtiment. Il y aura tout de même une consultation avec au minimum trois institutions bancaires. Cette deuxième ligne de trésorerie sera clôturée sur 4 ans.

**Cédric BOILOT :** Pourquoi avoir été directement dans les 15% ?

**Monsieur le Maire :** Cela faisait extrêmement longtemps que nous étions en négociation. Nous nous sommes mis en défaut de paiement d'avoir arrêté de payer les loyers mais c'était le seul moyen de rentrer en négociation avec le directeur de l'Ophis. Aujourd'hui, la balle aurait été en notre défaveur si nous voulions encore négocier. Cela fait 18 mois que nous avons commencé à poser cette question

là. Il y a eu des changements successifs de directeurs auprès de l'Ophis. Nous sommes à 675 000 € et leur ligne rouge était "jamais en dessous de 700 000 €" donc eux aussi ont fait un effort.

**Cédric BOILOT** : Tu as évoqué le problème du coût de l'énergie sur cet établissement. Il a été évoqué de transférer les factures d'énergie sur le compte de la collectivité. Est-ce que ça a été fait ?

**Monsieur le Maire** : Ce sera fait en fin d'année avec la procédure d'achat.

**Jonathan AUZEL** : Est-ce que vous pensez qu'il y aura beaucoup de travaux à faire après le rachat ?

**Monsieur le Maire** : Globalement, les travaux réalisés par l'Ophis sur le bâtiment sont inexistantes. Tous les travaux d'importance ont toujours été payés par la collectivité. Effectivement, au fur-et-à-mesure il y aura des travaux à apporter. La question énergétique sera au cœur de ce sujet là. Nous ne sommes pas dans un projet de rachat avec un projet d'investissement massif dans un ou deux ans. Nous sommes déjà dans l'objectif du sauvetage de l'établissement.

**Cédric BOILOT** : L'emprunt est prévu à hauteur de combien ?

**Monsieur le Maire** : 700 000 €.

**Cédric BOILOT** : Tout à l'heure, tu disais que le financement avait été anticipé.

**Monsieur le Maire** : L'emprunt et la dépense ont été budgétisés mais pas encore réalisés.

**Christian JEROME** : J'ai une question qui n'a rien à voir. Suite à la démission de Cédric BOILOT, comment va-t-il se placer par rapport au Conseil municipal ? Est-ce qu'il va être dans l'opposition ou dans la majorité ?

**Cédric BOILOT** : Ce sera en fonction : ce qui sera fait correctement, je n'aurais pas d'objet à voter contre ; si c'est des choses qui ne me conviennent pas, je voterai contre. Ce sera au cas par cas.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :**

- 1. Acter l'acquisition amiable au prix de 675 000 € (hors frais de notaire) des bâtiments A à E du Foyer Logement, d'une superficie totale de 3 513 m<sup>2</sup>, implantés sur les parcelles communales cadastrées AN 27 et AN 213 ;**
- 2. Déclarer que cette acquisition a pour objectif d'assurer la pérennité de cet établissement indispensable pour le territoire et les habitants du bassin de vie ;**
- 3. Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'exécution des présentes décisions et pour la signature des actes afférents.**

## QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique que conformément au règlement intérieur il a reçu trois questions de la part du Groupe "Saint-Eloy une autre vision"

**Jonathan AUZEL** : Nous aimerions comprendre comment il se fait que le "Saint-Eloy magazine" a été annulé alors qu'il était chez l'imprimeur ? Au final j'ai cru comprendre qu'il n'a jamais été envoyé chez l'imprimeur.

**Monsieur le Maire** : Effectivement, le bulletin municipal n'a jamais été chez l'imprimeur. Initialement prévu en amont de la Fête des Vins et Saveurs du Terroir, pour une distribution conjointe du bulletin et du programme, la charge de travail organisationnelle de la Fête des Vins ne permettait pas une sortie du bulletin en mai. Nous avons privilégié la sortie du programme de la Fête des Vins avec la recherche de sponsors qui a été prenante en temps avec une mobilisation forte des services et les résultats sont là : plus de 20 000 €. Nous aurions pu sortir le bulletin en juin en même temps que le programme des animations de l'été mais nous pensons qu'il est plus judicieux de le faire en septembre en même temps que celui de la communauté de communes. Je vous rappelle que les distributions du bulletin municipal et communautaire sont effectuées par les élus.

**Cédric BOILOT** : Je croyais que pour le bulletin de la communauté de communes, c'est toi qui avait demandé à ce qu'il soit distribué par les élus.

**Jacqueline DUBOISSET** : Tous les élus de la communauté de communes distribuent les bulletins

**Cédric BOILOT** : Entre Saint-Eloy-les-Mines et Durmignat, ce n'est pas la même échelle.

**Monsieur le Maire** : Je suis d'accord. Ça représentait un peu plus de 2000 € et on ne m'a pas laissé le choix. En début de mandat, on m'a dit "si on ne fait pas pour les autres communes, on ne fera pas que pour Saint-Eloy-les-Mines.

**Jonathan AUZEL** : Pour l'année prochaine, il y aura combien de parutions ?

**Monsieur le Maire** : Deux.

**Monique MERCIER** : Il y a un an, vous avez acheté 6 vélos électriques dans le but de les louer sur le plan d'eau. A la dernière commission de travaux du 3 juillet, M. BEAUSOLEIL a annoncé qu'ils seraient mis à la location le lundi 10 juillet. A ce jour, ils ne sont toujours pas en place.

**Monsieur le Maire** : L'achat des vélos s'inscrit dans la volonté de développer les activités autour du plan d'eau et donc son attractivité. Sur les 6 vélos acquis, 5 sont destinés à la location et 1 est utilisé par les services de la ville (Policier Municipal et gestion des animations essentiellement). Pour ce qui est de la mise en location, la réglementation en vigueur exige que la location soit accompagnée de matériel spécifique (casques, béquilles, trousse de secours et de réparation, gilets...). Or nous restons en attente de la livraison de cette commande.

**Monique MERCIER** : Nous les avons achetés il y a quand même un an.

**Valérie ROCHE** : La garantie est terminée et nous ne les avons pas essayés.

**Monsieur le Maire** : Si nous les avons essayés. Je profite de votre question pour évoquer une autre difficulté que nous ne sommes pas les seuls à rencontrer cet été. Malgré des mois de recherches, nous rencontrons le plus grand mal à recruter des surveillants de baignade pour la plage du plan d'eau. Un premier contrat a assuré les 3 premières semaines de juillet, et la personne qui devait prendre le relais cette semaine n'a finalement pas souhaité s'engager. La rareté des personnes qualifiées entraîne une concurrence féroce entre les communes et nous continuons en ce moment même à chercher des solutions afin de pouvoir faire surveiller la baignade autant que possible.

**Monique MERCIER** : Le terrain de rugby est toujours occupé par les gens du voyage, une lampe reste allumée 24h/24 sur le vestiaire, comment pouvons-nous la réguler ?

**Monsieur le Maire** : Concernant la lampe, les services techniques vont intervenir pour résoudre le problème. Les gens du voyage installés à la Poule d'eau habitent les Vendes en temps normal. Leur déplacement devait être ponctuel, lié à des travaux sur leur terrain qui les empêchaient d'y laisser leurs véhicules. Ils devaient quitter le terrain le 10 juillet dernier. Or, une situation médicale est survenue dans cette famille, qui ne lui a pas permis de finir les travaux aux Vendes dans les temps prévus. Je reste en contact avec eux pour trouver les solutions les plus adaptées.

**Cédric BOILOT** : Je voulais juste ajouter par rapport au premier point du départ, je n'ai jamais eu de problème avec les services. J'ai toujours eu confiance aux services. Je ne veux pas incriminer les services et encore moins les services de la comptabilité qui fait un travail exemplaire et qui répond à des demandes. Je ne voulais pas mettre en cause les services de la comptabilité. Ils font ce qu'on leur demande.

Monsieur le Maire clôture la séance du Conseil Municipal à 19h50.